

Le Centre National du Jeu organise le 29^e Concours International des Créateurs de Jeux de société.
L'objectif de ce Concours est de récompenser les auteurs de 4 jeux non édités, apportant en plus du « plaisir de jouer » un mécanisme original ou un cocktail réussi de mécanismes ayant déjà fait leurs preuves...

REGLEMENT DU 29^e CONCOURS INTERNATIONAL DE CREATEURS DE JEU DE SOCIETE

I - CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

I.1 - Ce concours est ouvert aux créateurs français et étrangers, sans limite d'âge.

Les auteurs ou co-auteurs ayant déjà édité 5 jeux ou plus ne pourront faire concourir qu'un seul jeu afin de laisser leur chance aux jeunes créateurs.

Les membres du jury, les adhérents et le personnel du Centre National du Jeu ne sont pas autorisés à participer.

I.2 - Tous les jeux de société sont acceptés, à l'exclusion des solitaires, casse-tête, jeux informatiques et extensions de jeux existants.

I.3 - Seuls les jeux NON ÉDITÉS (même à compte d'auteur), peuvent y participer. Si un jeu devait être édité avant la clôture du concours, l'auteur s'engage à en aviser les organisateurs.

I.4 - Un même jeu ne peut être présenté au concours plus de deux fois. De plus, si le jeu avait passé la première sélection (envoi de maquette), il devra obligatoirement comporter des différences de mécanismes lors de sa seconde présentation et des améliorations notables. Les modifications apportées devront être indiquées sur la feuille de présentation.

I.5 - Les candidats s'engagent à présenter une règle de jeu ainsi qu'un prototype original.

Le Centre National du Jeu ne pourra en aucun cas être tenu responsable des contrefaçons qui lui seraient présentées. En cas de fraude constatée, les auteurs primés se verront dans l'obligation de rembourser les sommes versées, ils ne pourront plus utiliser les appellations : « Primé à Boulogne », « Finaliste à Boulogne », ou toute citation déclinée pour la communication du jeu ou des auteurs.

I.6 - Le concours se déroule en plusieurs étapes :

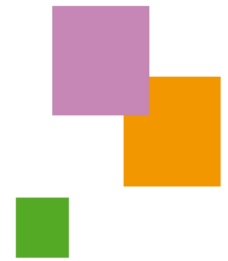
- Réception des dossiers de participation (maximum 200), lecture des règles et pré-sélection des jeux.
- Tests des jeux présélectionnés (50 maximum) et sélection des finalistes (15 maximum).
- Réunion du Jury autour des finalistes et désignation des lauréats.
- Présentation personnalisée des jeux primés et finalistes aux éditeurs de jeux ou agents français et étrangers.
- Remise des prix à Boulogne-Billancourt dont la date n'est pas arrêtée.

II – DOSSIERS DE PARTICIPATION

Le dossier devra être envoyé aux frais des participants à l'adresse suivante :

29^e Concours International de Créateurs de Jeux de Société
Centre National du Jeu
22, rue de la Belle-Feuille
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
France

II.1 – Les dossiers de participation au 29^e Concours devront nous arriver entre le 11 janvier et le 12 février 2010 inclus, le cachet de la poste faisant foi.



II.2– Le nombre de dossiers étant limité à 200, ils seront enregistrés dans l'ordre de leur arrivée. Le Centre National du Jeu se réserve le droit d'accepter des dossiers supplémentaires pour cause de retard d'acheminement du courrier.

(ex : le 200^e dossier arrive le 2 février, les dossiers postés le 2 février ou avant seront acceptés, ceux postés après ne le seront pas).

II.3 – Deux formules d'inscription, au choix du participant, sont disponibles pour le 29^e Concours :

Formule A :

Le participant devra fournir, dans un seul envoi :

Sur un CD-ROM :

- Les règles du jeu numérisées sans mention de l'auteur (format .PDF ou .DOC), en français ou en anglais exclusivement.
- Une photo numérique du jeu en situation, en couleur (format .JPG ou .GIF).
- Une page dactylographiée (format .PDF ou .DOC) indiquant :
 - a) Le nom du jeu
 - b) Si le jeu a déjà été présenté au concours, l'année de présentation et les modifications apportées par rapport à la version précédente.
 - c) La catégorie du jeu (Enfants, Famille, Adulte ou autre).
 - d) Le type du jeu (adresse, cartes, hasard, réflexion, rôle, simulation, etc.).
 - e) L'âge indicatif et le nombre de joueurs.
 - f) La durée moyenne de la première lecture des règles et d'une partie.
 - g) Le contenu du jeu (plateau, cartes, dés, pions ...) avec le détail des cartes, pions... si besoin
 - h) Le but, le principe du jeu, ainsi que la fin de partie.
 - i) Un descriptif détaillé des 3 premiers tours de jeu.

Sur papier libre :

- La fiche d'inscription, disponible sur le site Internet du Centre National du Jeu, complétée et signée. Un mail ou ce document vous sera envoyé (complété et daté) et servira de preuve d'enregistrement de votre dossier.
- Un chèque de 20€ libellé à l'ordre du « Centre National du Jeu ». Cette somme couvre les frais d'inscription au Concours et sera conservée par l'organisateur. Pour les créateurs résidant à l'étranger, les frais de participations devront nous parvenir sous forme de mandat postal international ou par règlement Paypal (Cf. chap. III.4 pour plus de détails).

Ou

Formule B :

Sur papier libre :

Le participant devra fournir, dans un seul envoi :

- Les règles du jeu, en 3 exemplaires dactylographiés en français ou anglais exclusivement, sans mention de l'auteur.
- Une photo du jeu en situation, en couleur (format minimum 10x15 cm).
- Une page (ou plus) dactylographiée indiquant :
 - a) Le nom du jeu.
 - b) Si le jeu a déjà été présenté au concours, l'année de présentation et les modifications apportées par rapport à la version précédente.
 - c) La catégorie du jeu (Enfants, Famille, Adulte ou Autres).
 - d) Le type du jeu (adresse, cartes, hasard, réflexion, rôle, simulation, etc.).
 - e) L'âge indicatif et le nombre de joueurs.
 - f) La durée moyenne de la première lecture des règles et d'une partie.
 - g) Le contenu du jeu (plateau, cartes, dés, pions ...) avec le détail des cartes, pions... si besoin
 - h) Le but, le principe du jeu, ainsi que la fin de partie.
 - i) Un descriptif détaillé des 3 premiers tours de jeu.

- La fiche d'inscription, disponible sur le site Internet du Centre National du Jeu, complétée et signée. Un mail ou ce document vous sera renvoyé (complété et daté) et servira de preuve d'enregistrement de votre dossier.
- Un chèque de 23€ libellé à l'ordre du « Centre National du Jeu ». Cette somme couvre les frais d'inscription au Concours et sera conservée par l'organisateur. Pour les créateurs résidant à l'étranger, les frais de participations devront nous parvenir sous forme de mandat postal international ou par règlement Paypal (Cf. chap. III.4 pour plus de détails).



**Attention : sans la totalité de ces éléments, la participation du jeu ne pourra être validée.
Aucun envoi ultérieur ne sera accepté.**

II.4 – Les dossiers ne seront pas renvoyés aux auteurs et seront conservés dans les archives du Centre National du Jeu.

III – JEUX PRE-SELECTIONNES : ENVOI ET PRESENTATION DES MAQUETTES

Tous les auteurs seront avisés par mail, ou à défaut par courrier postal, des décisions de l'organisateur. Ces décisions sont sans appel.

- Les auteurs des jeux qui ne seront pas pré-sélectionnés ne pourront obtenir de commentaire sur les motifs d'élimination de leur règle, ni par écrit, ni par téléphone.
- Les auteurs des jeux pré-sélectionnés devront nous faire parvenir sous 3 semaines : une maquette complète du jeu (jouable), ainsi que leur participation financière de 40€ ou 50 € par chèque, ou par mandat postal international ou Paypal pour les auteurs étrangers (Cf. chap. III.3 pour plus de détails).

III.1 – ENVOI DE LA MAQUETTE

- Chaque jeu devra nous parvenir dans un emballage rigide pouvant servir à sa ré-expédition.
- L'emballage ne devra pas excéder les formats acceptés par la poste.
- Il appartient aux participants de se couvrir eux-mêmes des risques possibles et des dégâts matériels pouvant résulter du transport des maquettes. L'assurance des maquettes n'est pas prise en charge par le Centre National du Jeu.

III.2 – PRESENTATION DE LA MAQUETTE

- Outre l'emballage d'expédition, tous les éléments du jeu devront être contenus dans une boîte.
- Chaque jeu devra être présenté sous forme de maquette, prête à jouer. Elle devra comprendre tous les éléments et accessoires nécessaires à la mise en pratique de la règle. Aucun envoi ultérieur de pièces ne sera accepté.
- Afin que les tests restent anonymes, aucun nom de créateur ne doit apparaître sur la boîte, sur la maquette ou sur la règle de jeu. Si tel n'était pas le cas, Le Centre National du Jeu se réserve le droit d'effacer toute indication sur l'identité du ou des créateur(s) du jeu, quels qu'en soient les dégâts occasionnés. Seul le titre du jeu doit être lisible sur la boîte et/ou sur le jeu lui-même.

III.3 – FRAIS DE PARTICIPATION

- Les maquettes seront accompagnées du versement de leur participation, 40€ par chèque ou par mandat postal international ou par Paypal pour les auteurs effectuant leur paiement depuis l'étranger.
- L'ensemble de la somme ainsi recueillie (par maquette) sera entièrement consacré à la dotation des jeux primés.
- Les auteurs devront ajouter 10€ aux frais de participation pour un renvoi de leur maquette (soit 50€ au total). Les 10€ ainsi recueillis serviront au paiement des frais d'envoi et ne seront donc pas compris dans la dotation des jeux primés.
- Les auteurs ne désirant pas récupérer leur maquette enverront les 40€ et s'engageront à céder leur maquette au Centre National du Jeu.
- 50 jeux maximums seront pré-sélectionnés.
- Les maquettes arrivant sans leurs frais de participation ne pourront ni concourir, ni être renvoyé.

III.4 – PAIEMENT DE L'ETRANGER

Les auteurs résidants hors de France doivent payer les frais d'inscriptions soit par :

- Mandat Postal International
- Paypal à l'adresse : concours@cnjeu.fr (active à partir du 15 janvier 2010). Pour bénéficier d'un compte Paypal, il vous suffit d'aller sur le site <http://www.paypal.com>. Le paiement par Paypal est réservé uniquement aux auteurs payant depuis l'étranger !

Attention, aucun paiement par chèque étranger ne sera accepté !

IV – TESTS, JURY et PRIX

Tous les jeux pré-sélectionnés (50 maximum) seront testés et feront l'objet d'un compte-rendu écrit.

Après les tests, jusqu'à 15 jeux seront sélectionnés pour être présentés au jury.

Parmi eux, 4 jeux seront primés. Néanmoins, si la qualité des jeux était jugée insuffisante, le Centre National du Jeu se réserve le droit d'en primer un nombre inférieur.



IV.1 – TESTS

- Plusieurs équipes de testeurs sont constituées en fonction de la « cible » des jeux (enfants, familles, adultes...). Elles sont constituées d'animateurs et d'adhérents du Centre National du Jeu, sélectionnés pour leurs connaissances ludiques et leur représentativité des différents publics. En tant que testeurs, ils sont tenus au secret le plus strict sur les maquettes qu'ils verront.
- Plusieurs tests seront effectués sur chacun des jeux.

IV.2 – JURY

- En fonction des types de jeux qui auront été sélectionnés, un Jury sera mis en place. Il sera représentatif à la fois du Centre National du Jeu, du public et intègrera des personnalités de la profession.
- Le Jury désignera parmi les jeux sélectionnés 4 jeux qui seront primés. Néanmoins, si la qualité des jeux était jugée insuffisante, le Centre National du Jeu se réserve le droit d'en primer un nombre inférieur.
- Les décisions du Jury sont sans appel.

IV.3 – RETOUR DES MAQUETTES

Le retour des maquettes non primées se fera par envoi postal en recommandé avant le 6 décembre 2010. Elles seront accompagnées d'un compte-rendu écrit (incluant les commentaires éventuels du Jury).

Pour les auteurs n'ayant pas choisi de récupérer leur maquette, le compte-rendu leur sera transmis par mail ou à défaut par courrier.

IV.4 – REMISE DES PRIX

- La remise des prix, dont la date n'est pas encore arrêtée, aura lieu sous réserve à Boulogne-Billancourt après le 1^{er} septembre 2010. Les participants seront informés dans les plus brefs délais de la date. Les créateurs primés s'engagent à y être présents et à faire découvrir leur jeu au public.
- Avant cette date, les jeux primés ou finalistes pourront être présentés par le Centre National du Jeu aux éditeurs et agents français et étrangers. Les auteurs faisant appel aux services d'un agent devront en informer l'organisation du Concours.
- L'ensemble de la somme recueillie lors de la seconde phase de sélection hors frais d'envoi (soit 40€ par maquette) sera équitablement réparti entre les auteurs primés.
- Les auteurs primés recevront également un set de création fourni par notre partenaire Spielmaterial.

IV.5 – LES JEUX PRIMES ET FINALISTES

- Les maquettes des jeux primés seront conservées par le Centre National du Jeu.
- Les jeux primés et finalistes pourront être présentés par le Centre National du Jeu aux éditeurs et agents français et étrangers.
- En cas d'édition, le créateur s'engage d'une part à faire figurer le label du concours sur la boîte du jeu et d'autre part à fournir deux exemplaires dédiés dédiés aux archives du Concours et au Conservatoire du Jeu du Centre National du Jeu.
- Les jeux faisant parti de la sélection finale pourront faire mentionner sur leur jeu le logo « Finaliste à Boulogne-Billancourt ».

La candidature au 29^{ème} Concours de Créateurs de Jeux de Société implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout manquement à celui-ci pourra entraîner la disqualification d'une maquette ou le retrait d'un prix.

Le Centre National du Jeu se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce concours en cas de force majeure, sans que cette annulation ou ce report puisse ouvrir droit à une indemnité ou à un dédommagement.

